



COMMUNIQUE DE PRESSE

Création des mille postes : une priorité à inscrire dans la durée

La répartition académique des mille postes d'enseignants créés pour la rentrée 2012 dans le primaire est désormais connue.

Cette étape marque un changement de cap positif pour l'école primaire qui a été asphyxiée ces dernières années et dont le taux d'encadrement des élèves reste un des plus faibles d'Europe.

Le SNUipp-FSU rappelle, et le ministre lui même l'a reconnu, que ces mille postes ne pourront pas répondre à l'ensemble des besoins d'urgence, en regard, notamment, des 5 700 suppressions qui avaient été programmées pour cette rentrée.

Dès maintenant, le SNUipp-FSU demande que soient réunies les instances départementales afin que s'engage une concertation sérieuse avec les organisations représentatives : au niveau académique pour débattre de la répartition départementale de ces dotations, puis, au niveau départemental, pour discuter de l'implantation concrète de ces nouveaux postes.

Pour le SNUipp-FSU, l'affectation de ces moyens doit se traduire, en fonction des réalités locales, par des ouvertures de classes en maternelle comme en élémentaire, par des moyens affectés à l'aide à la difficulté scolaire (postes RASED), par la création de postes de remplaçants pour favoriser notamment l'accompagnement des professeurs stagiaires par des formateurs.

Ce premier effort doit être poursuivi. Les contours d'une nouvelle école ayant les moyens de s'attaquer au noyau dur de l'échec scolaire doivent se dessiner dès maintenant. Il faudra définir des priorités claires et les inscrire dans la durée : nouvelles organisations pédagogiques avec par exemple « plus de maîtres que de classes », formation des enseignants, contenus d'enseignement, fonctionnement des écoles, conditions d'exercice du métier, relations avec les parents, reconnaissance professionnelle et salariale des enseignants. Autant de sujets à revoir, autant de leviers à actionner ! L'élaboration du prochain budget devra déjà en tenir compte.

Paris, le 20 juin 2012